



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/32/343  
16 novembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
Point 96 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Rapport de la Quatrième Commission

Rapporteur : M. Gürsel DEMIROK (Turquie)

1. A sa 5ème séance plénière, le 23 septembre 1977, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa trente-deuxième session et de renvoyer à la Quatrième Commission la question intitulée "Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe : rapport du Secrétaire général".
2. A sa 5ème séance, le 7 octobre, la Quatrième Commission a décidé de procéder à une discussion générale des points 24, 90, 93, 95 et 12 ainsi que 96 et 97, étant entendu que les divers projets de résolution portant sur les questions abordées au titre de ces points de l'ordre du jour seraient examinés séparément.
3. La Quatrième Commission a examiné le point 96 de ses 8ème et 10ème à sa 20ème séance, entre le 26 octobre et le 9 novembre.
4. La Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur la question (A/32/283).
5. La discussion générale sur les points mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus a eu lieu de la 10ème à la 20ème séance, entre le 31 octobre et le 9 novembre.
6. A la 16ème séance, le 7 novembre, le représentant du Canada a présenté un projet de résolution (A/C.4/32/L.7), qui a finalement eu pour auteurs les Etats Membres suivants : Allemagne, République fédérale d', Angola, Argentine, Australie, Autriche, Botswana, Brésil, Burundi, Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mozambique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Souaziland, Suède, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Zaïre et Zambie.

7. A sa 20ème séance, le 9 novembre, la Quatrième Commission a adopté sans opposition le projet de résolution publié sous la cote A/C.4/32/L.7 (voir le paragraphe 8 ci-dessous).

RECOMMANDATION DE LA QUATRIEME COMMISSION

8. La Quatrième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies  
pour l'Afrique australe

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions relatives au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, en particulier la résolution 31/31 du 29 novembre 1976,

Rappelant également sa résolution 31/126 du 16 décembre 1976, relative à l'assistance d'urgence en faveur des étudiants réfugiés sud-africains,

Avant examiné le rapport du Secrétaire général sur le Programme pour 1977/78 1/,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'assistance d'urgence en faveur des étudiants réfugiés sud-africains 2/,

Reconnaissant que, du fait de l'afflux continuels d'étudiants réfugiés originaires d'Afrique australe dans les Etats voisins et de l'augmentation substantielle du coût des bourses d'études et de formation, des fonds supplémentaires sont indispensables pour permettre au Programme de poursuivre ses activités à un niveau satisfaisant,

Réaffirmant que le Programme a représenté un effort important et utile de la communauté internationale et que sa poursuite et son expansion sont souhaitables durant cette période décisive,

1. Exprime ses remerciements à tous ceux qui ont versé des contributions volontaires au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

2. Félicite le Secrétaire général et le Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe du travail qu'ils ont accompli en vue de renforcer et d'élargir le Programme;

3. Lance un nouvel appel à tous les Etats, aux organisations et aux particuliers pour qu'ils contribuent généreusement au Programme de sorte qu'il puisse être poursuivi et élargi, compte tenu de l'accroissement des besoins.

-----

---

1/ A/32/283.

2/ A/32/65 et Add.1.